

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024 A 19H
Convocation du 27 mars 2024

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Mmes Marie-Paule Guéry, Magalie Dubroca, Mmes Barbara Cornell, MM Jean-Yves Baudrit, Quentin Richard.

Pouvoir : M.Eric Chasseriaud a donné pouvoir à M.Christian Lavalette

Secrétaire : M Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Projet de budget 2024.
- Programme de voirie.
- Atelier (toiture- bavette de protection du portail- interdiction de stationner).
- Plateforme conteneurs aux Allées et rue de la Cigogne.
- Eventualité du remplacement des coussins berlinois à Meussac.
- Personnel – Projet de création de postes.
- Information sur l'avancement des projets :
 - PLU
 - Place de Meussac
 - Zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Projet de budget 2024.

Les propositions budgétaires sont présentées par Monsieur le Maire.

Il est décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes locales.

Vote favorable du budget 2024 à l'unanimité.

Programme voirie.

Monsieur Christophe Boutet donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission voirie, le montant des travaux pour 2024 s'élève à environ 60 000 €.

Seront réalisées :

- Rue de la Champagne	7 339,20 € TTC
- Rue du Muguet	9 216,00 € TTC
- Chemin des logements locatifs	2 520.00 € TTC
- Rue du Calvaire	3 432.00 € TTC
- Rue de la Fontaine	7 245.00 € TTC
- Diverses interventions à Figers, Meussac, Les Allées et Figers	5 340.00 € TTC
- PATA	10 079.64 € TTC

Atelier (toiture- bavette de protection du portail- interdiction de stationner).

Les problèmes se règlent avec les artisans. Il faudra définir une zone de stationnement. Une réunion sur place sera organisée.

Plateforme conteneurs aux Allées et rue de la Cigogne.

Suite aux observations de la Communauté de communes, il est nécessaire de réaliser une plateforme pour les conteneurs aux Allées et allonger la plateforme rue de la Cigogne. Devis demandés à la société JPTP

Eventualité du remplacement des coussins berlinois à Meussac.

Il est décidé de demander une opération globale (place de Meussac et l'école) ; le dispositif existant, restera en place pour la sécurité tant qu'une opération globale ne sera pas réalisée.

Personnel – Projet de création de postes.

Il est décidé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures. La date de création sera connue prochainement.

Un poste d'un mois par le service remplacement du Centre de Gestion sera créé pour l'inventaire des archives.

Information sur l'avancement des projets :

- PLU :
Monsieur le Maire informe des suggestions des zones constructibles dans le PLU qui seront validées ultérieurement au regard des critères légaux applicables à l'ensemble de la Communauté de communes. Trois villages sont repérés constructibles : Meussac, Figers et Echebrune.
- Place de Meussac :
Monsieur le Maire informe de la proposition d'un paysagiste pour un aménagement complet de la place. Le montant de l'étude s'élève à 2 400 € TTC. Accord à l'unanimité du conseil.
- Zones d'accélération des énergies renouvelables :
Une nouvelle demande d'identifier les zones d'énergie renouvelable a été formulée par la Communauté de Communes.
Il est décidé de définir ces zones lors d'une prochaine réunion.
- Parvis :
Le coût de la réfection est estimé à 30 000 €. Il faut obtenir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.
- Traverse de Figers :
Le Département ne souhaite plus aménager de plateaux surélevés.
Le Conseil s'oppose à la solution proposée (feu-récompense) et demande au Département de revenir sur sa décision.

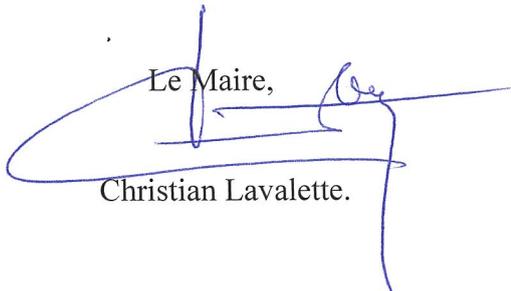
- Problème d'écoulement des eaux dans la propriété de Monsieur et Madame Géré à Figers :
La RESE doit transmettre un devis pour le débouchage des canalisations.

Tour de table :

- Madame Gyslaine Guigné informe que le cours d'eau derrière chez elle est à nettoyer. Il faut se renseigner si c'est de la compétence de la commune ou de l'Association Foncière.
- Madame Barbara Cornell informe que l'on a reçu le bulletin de pré-réservation pour le concert des Eurochestreries. Accord du conseil municipal.

La prochaine réunion de conseil est fixée au jeudi 23 mai 2024 à 19 heures.



Le Maire,

Christian Lavalette.